

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE, 106, Rue de Paris

PARIS, 43, Bd. Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

de Roubaix — Tourcoing

BUREAUX : Téléphone 351-17
48, rue de la Gare, 45
TOURCOING Téléphone 19-85
3, rue Fédérale Lehoucq

DIRECTRICE : M^{me} Eug. GUILLAUME

LES DÉBUTS DIFFICILES D'EDNA MAY OLIVER

C'est dans la petite ville de San Antonio du Texas, qu'Edna May OLIVER, la comédienne excentrique de l'écran qui vient de créer un rôle important dans « David Copperfield », mais qui était à cette époque une jeune chanteuse d'opéra eût la joie de jouer son premier grand rôle.

Et quoique la magnifique expérience eût une fin désastreuse (quelques mois plus tard Miss OLIVER s'étant trouvée dans l'obligation de s'enfuir de son hôtel, dont la note n'était pas payée, en improvisant une échelle avec ses draps



EDNA MAY OLIVER dans « DAVID COPPERFIELD ».

de H.L.) l'émotion ressentie dans le petit théâtre de San Antonio n'en resta pas moins chère à son cœur.

Miss OLIVER consentit à nous raconter les débuts mouvementés de sa carrière durant une récente entrevue.

« Je débutai au théâtre », commença-t-elle, avec cette expression qui n'appartient qu'à elle. « Je fus engagée par une troupe d'artistes d'opéra de Boston, ma ville natale, et je partis un printemps. Nous parcourûmes d'abord les Etats de l'Ouest et, l'hiver approchant, nous nous dirigeâmes vers le Sud. C'est ainsi qu'au mois de Décembre, nous nous trouvions dans le Texas.

« J'étais très jeune et bien déterminée d'être un jour une grande cantatrice d'opéra. Mes débuts n'avaient cependant pas été très encourageants. Je n'étais pas parvenue à sortir de l'ensemble. Notre répertoire se composait uniquement de quatre opéras comiques : « El Capitán », « The Wizard of Oz », et deux autres dont le nom m'échappe maintenant.

« Lorsque nous arrivâmes à San Antonio, notre vedette, Minnie EMMETT, tomba gravement malade. Naturellement, ayant beaucoup d'ambition, je connus ses rôles par cœur. Lorsque j'apparis sur la scène, je m'adressai à l'imprésario et le priai de me confier le rôle. Il me considéra d'un air incertain. Miss EMMETT était grande, brune et d'une voix frappante. J'étais aussi grande et brune... mais notre ressemblance s'arrêtait là !

« Cependant, après quelques instants de réflexion, l'imprésario consentit à me laisser essayer. Il aurait probablement été fort embarrassé de trouver une autre soprano à San Antonio. Ce soir-là, je chantai le rôle de la Princesse Marganza dans « El Capitán ». Et si ce rôle fut chanté auparavant avec plus de talent, je suis certaine qu'il ne fut jamais chanté avec tant d'ardeur et de foi. D'ailleurs, on dut être satisfait de moi, car je continuai à tenir les rôles principaux durant le reste de la tournée, Miss EMMETT n'ayant pu nous rejoindre.

« Peu après ce mémorable début, la troupe repartit vers le Nord et Miss OLIVER ne revint dans le Texas que deux ans plus tard.

« La magnifique aventure, ainsi que nous l'avons dit plus haut, finit de façon désastreuse. Au mois de Mars suivant, lorsque la troupe jouait à Wabash, près de Chicago, elle fut faillie. Les artistes, ne pouvant régler leur note, ne pouvaient pas quitter le petit hôtel où ils s'étaient arrêtés. C'est alors que Miss OLIVER usa du stratagème des draps de lit, et arriva tant bien que mal, à Chicago. Là, commença pour elle une nouvelle carrière, qui eût, certes, ses hauts et ses bas, mais qui conduisit ses pas à Hollywood où une renommée mondiale l'attendait.

Jeanne ROUDOT.

LIRE, EN SEPTIÈME PAGE : LE « RÉVEIL DU CINÉMA »

UNE CÉRÉMONIE DU SOUVENIR AU MINISTÈRE DE LA MARINE

Paris, 18. — Ce matin, à 11 h. 45, M. Gastier-Duparc, ministre de la Marine, et M. Blanchot, sous-secrétaire d'Etat à la marine de guerre, se sont rendus devant la plaque érigée à la mémoire des membres de l'Administration Centrale morts pour la France.

M. Gastier-Duparc a déposé devant la plaque une gerbe de fleurs et a demandé à la nombreuse assistance de se recueillir en évoquant le souvenir de ceux qui sont morts pour la patrie.

UN MOUVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE EN BOLIVIE

Buenos-Ayres, 18. — Des nouvelles indirectes annoncent que la frontière bolivienne serait fermée. Le bruit court que cette mesure aurait pour cause un mouvement révolutionnaire qui aurait éclaté en Bolivie.

AUX CONSEILS DE CABINET ET DES MINISTRES

M. Roger SALENGRO a fait signer des décrets frappant de dissolution :

Croix de feu ; Jeunesses Patriotes ; Solidarité Française et Francistes

M. LEBAS VA DÉPOSER DES PROJETS DE LOI SUPPRIMANT ET INTERDISANT LE POURBOIRE



M. Roger SALENGRO, Ministre de l'Intérieur, à sa sortie du Conseil de Cabinet d'hier matin, est très entouré.

Paris, 18. — A l'issue du Conseil de Cabinet qui s'est terminé à 12 h. 45, le communiqué suivant a été publié : « En l'absence de M. Léon Blum, retenu au Sénat, la séance était présidée par M. Daladier, vice-président du Conseil. » M. Georges Monnet, ministre de l'Agriculture, a entretenu ses collègues du projet instituant l'Office national professionnel du blé en vue d'organiser le marché. Le Conseil des ministres a ratifié les dispositions définitives du projet qui sera déposé à la séance de cet après-midi sur le bureau de la Chambre.

La dissolution des Lignes. A la demande de M. Salengro, le Conseil a adopté des décrets frappant

de dissolution des associations conformément à la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et les milices privées.

La défense du franc

M. Vincent-Auriol a ensuite indiqué les grandes lignes du discours qu'il se propose de prononcer devant la Chambre, sur la situation financière.

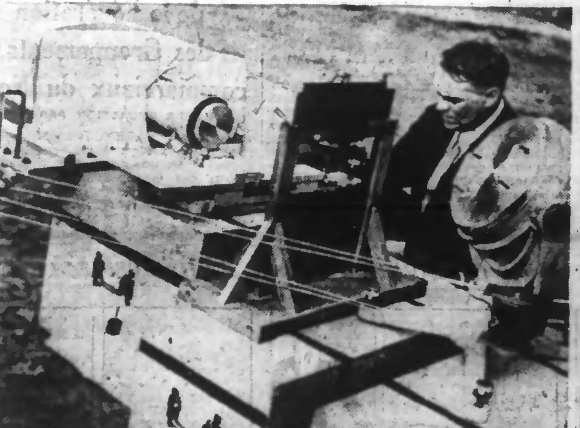
Le ministre des Finances est autorisé à déposer des projets destinés à défendre la monnaie et à lutter contre la fraude. Il est également autorisé à déposer un projet de loi tendant à modifier les lois et statuts de la Banque de France, afin de garantir dans sa gestion l'intérêt économique de la nation.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)



LES CHEFS DE LIQUES VISÉS PAR LES DÉCRETS DE DISSOLUTION : EN HAUT : M. Marcel BUCARD (Francistes) et M. Casimir DE LA ROCQUE (Croix de Feu). — EN BAS : M. Jean RENAUD (Solidarité Française) et M. Pierre TAITTINGER (Jeunesses Patriotes).

POUR L'ÉCLIPSE DE SOLEIL



Tous les instituts astronomiques et tous les observatoires de l'U.R.S.S. achètent leur préparatifs pour l'observation de l'éclipse totale du soleil d'aujourd'hui 19 juin 1936. Une série d'appareils et d'instruments ont été spécialement construits à cette occasion ; le principal d'entre eux est un coronographe de 5 mètres ; appareil spécial pour photographier la couronne solaire au moment de l'éclipse totale.

Notre photo montre le professeur B.V. NOULIAROV, Directeur de l'Institut astronomique « BOUBNOV » (Leningrad) vérifiant le fonctionnement du mécanisme du coronographe.

LE SÉNAT A VOTÉ

par 279 voix contre 5 le projet de loi relatif

aux conventions collectives du travail et par 182 contre 84

CELUI DE LA SEMAINE DE 40 HEURES

LES CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL

Le Sénat avait adopté hier, le premier alinéa de l'article 1er du projet. Il aborde maintenant l'examen des alinéas suivants, chacun de ceux-ci constituant un article nouveau qui sera inséré dans le code du travail.

M. PERNOT demande que les allocations familiales soient comprises dans les mots « salaires minima » au même titre que les salaires. « N'oublions pas, dit-il, les familles nombreuses ». (Très bien.)

M. LEBAS. — La convention collective pourra viser les allocations familiales comme celles-ci sont fixées par arrêté ministériel ; la convention pourra notamment les fixer à un taux plus élevé.

M. CHAUMIE retire un amendement tendant à ce que les délégués du personnel soient élus au scrutin secret.

M. LEMERY développe un amendement tendant à introduire dans le texte du projet l'additif suivant : « Cette convention fixera également le délai de préavis et les modalités de conciliation préalable obligatoire qui devront précéder tout arrêt du travail par grève ou lockout, ainsi que les sanctions applicables aux patrons, syndicats compris, qui contreviendraient aux dispositions de la présente loi ».

M. BLUM combat cet amendement qui à son avis, transformerait une loi de conciliation en loi de discipline. Il estime qu'il n'y a pas lieu d'introduire dans un texte relatif à la convention collective, des dispositions relatives à l'arbitrage en matière de conflits.

M. DUROUX, président de la Commission du Commerce, repousse le texte proposé par M. Lemery.

L'amendement est rejeté au scrutin par 182 voix contre 192.

Répondant à une question de M. CHAUMIE, M. BLUM indique que les conventions collectives seront toujours établies pour l'ensemble d'une profession et d'une région, voire même de tout le territoire. Il ne s'agit jamais d'imposer à l'ensemble d'une profession un contrat fait par et pour une minorité.

L'ensemble de l'article 1er et l'art. 2 du projet sont adoptés par 261 voix contre 86.

Le Sénat rejette un article additionnel de M. LEBLANC, tendant à ce que les dispositions de la loi ne s'appliquent pas aux établissements industriels et commerciaux comportant un nombre d'employés inférieur à 10.

L'art. 3 est adopté, ainsi que l'art. 4, mais ce dernier avec un texte nouveau proposé par M. BLUM, et stipulant que la présente loi sera applicable à l'Algérie et aux colonies, dans des conditions qui seront fixées par décret ; les pays sous mandat se trouvent exclus de la loi.

Le vote

L'ensemble du projet est adopté par 279 voix contre 5.

LA SEMAINE DE 40 HEURES

Le Sénat aborde immédiatement le projet tendant à instituer la semaine de 40 heures.

Le rapport de M. Jacquier

M. Paul JACQUIER, rapporteur, estime à 15 % la hausse du coût de la vie qui résultera de l'application des 40 heures. Sur le marché intérieur, nombre de petites et moyennes industries qui ne pourront rejeter l'augmentation sur le consommateur devront être aidées par le Gouvernement. Pour les autres, la hausse est inévitable. Du moins faut-il qu'on soit maître de la freiner.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

A LA MÉMOIRE DE ROUGET DE L'ISLE

Nous avons annoncé que l'anniversaire de la mort de Rouget de l'Isle, le compositeur de « LA MARSEILLAISE », serait célébré à Paris aujourd'hui vendredi 19 juin.

Notre photo montre à CHOISY-LE-ROI la plaque apposée sur la maison où est mort ROUGET DE L'ISLE. D'autre part, en vue de commémorer ce centenaire, M. Jardillet vient de choisir les maquettes de deux timbres-poste reproduisant l'un, la statue de Rouget de l'Isle à Lons-le-Saunier, sa ville natale, l'autre la « Marsaillaise » de Rude à FARDÉ-TRIOMPHE de FÉVRE. La première des vignettes sera vendue à partir du 27 juin, la seconde, quelques jours plus tard.

LES CONFLITS DU TRAVAIL

LA REPRISE se manifeste de plus en plus

A LILLE, LES GRÈVES DU BATIMENT DE LA COUTURE ET DE LA MODE SONT TERMINÉES

350.000 à 400.000 personnes ont cessé le travail en Belgique et des echauffourées se sont produites dans le Borinage et à Verviers

Tandis que dans toute la région du Nord s'accroît et se manifeste la reprise du travail, à Lille deux importants conflits sont terminés : celui du Bâtiment et celui de la Couture et Mode encore que pour cette dernière opération certaines patronnes de maisons de couture n'aient pas cru devoir en dernière heure accepter l'accord signé, ce qui motive des grèves partielles.

Les grèves continuent dans la Confection, biscuiterie, l'horticulture, le pavage, etc., et on signale le lock out des Magasins du Printemps à Lille. Dans les Assurances Sociales, les Caisses en

Fontenelle, secrétaire-adjoint, Niset, trésorier, Tord, s'est rendu à la Préfecture sur une invitation de M. le Préfet du Nord, pour l'entretenir du différend qui divise le personnel et les Conseils d'Administration des Caisses d'Assurances Sociales.

La délégation a remis à M. le Préfet des cahiers de revendications et l'a informé que l'arrêt du travail pourrait être effectif à la Caisse départementale dès le début de la semaine prochaine. Les délégués ont attiré tout particulièrement l'attention de M. le Préfet du Nord sur la situation exceptionnelle de



Le cortège des ouvriers du Bâtiment au départ de la Bourse du Travail de LILLE.

grève ont commencé d'utiles pourparlers.

Le travail reprend dans le Bâtiment aujourd'hui

Nous avons indiqué les points précis de l'accord de principe intervenu entre les délégués ouvriers du bâtiment et les représentants de la Chambre patronale. Une dernière entrevue a eu lieu au début de l'après-midi entre ouvriers et entrepreneurs à la suite de laquelle le contrat spécifiant l'accord a été signé.

Une réunion des grévistes a été des lors tenue à 17 h. à la Bourse du Travail au cours de laquelle les grévistes ont sanctionné unanimement l'accord.

Un cortège est parti vers 18 h. de la Bourse du Travail pour sillonner les rues de Wasmes et se terminer devant l'Union à Moulins-Lille.

Des autos-mitrailleuses sont mises en réserve dans la cour du Palais du Prince-Evêque de LIEGE, pour intervenir en cas de troubles.

Il n'y a pas eu d'incidents. Dans le bâtiment le travail reprendra aujourd'hui.

Une délégation de employés des Caisses d'Assurances Sociales à la Préfecture

Un délégué de la Chambre syndicale des employés de la région Lilloise (C.S.T.) conduite par M. Balaux, secrétaire de section des Assurances Sociales et composée de MM. Leruste et

présentants de la C. G. T. Le personnel a établi un texte de revendications qui a été porté au directeur. Ce dernier va se réunir incessamment devant la sollicitude de l'Administration qui va se réunir incessamment à leur égard, les employés ont voté à une forte majorité la continuation normale du travail jusqu'à l'issue de l'étude des textes présentés.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

“ Il est inutile de continuer l'application des sanctions contre l'Italie ”

A DECLARE M. EDEN A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Londres, 18. — M. Eden a déclaré à la Chambre des Communes :

« Nous devons admettre que le but en vue duquel les sanctions avaient été imposées n'a pas été atteint. Il est désormais inutile de continuer l'application des sanctions comme moyen de pression sur l'Italie.

« Nous continuerons à Genève à prendre toute notre part de toute décision que le S.D.N. au cours de l'assemblée de la fin du mois, pourrait adopter. » M. Eden affirme que la Grande-Bretagne n'a jamais cessé de mener résolument

l'action internationale pour la prévention de l'agression.

« Nous devons admettre, reconnaît-il cependant, que le but en vue duquel les sanctions avaient été imposées n'a pas été atteint. Il est désormais inutile de continuer l'application des sanctions comme moyen de pression sur l'Italie.

De même, le « Manchester Guardian » déclare :

« L'incertitude la plus complète règne au sujet de la réponse allemande au questionnaire britannique, bien qu'on n'en attende pas grand'chose. Depuis quelque temps, on considère à Londres que le plan de paix de Hitler n'était pas aussi sérieux qu'on l'avait cru tout d'abord. »

CE MATIN, CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 18. — Les ministres se réuniront demain à 10 heures en Conseil à l'Élysée.

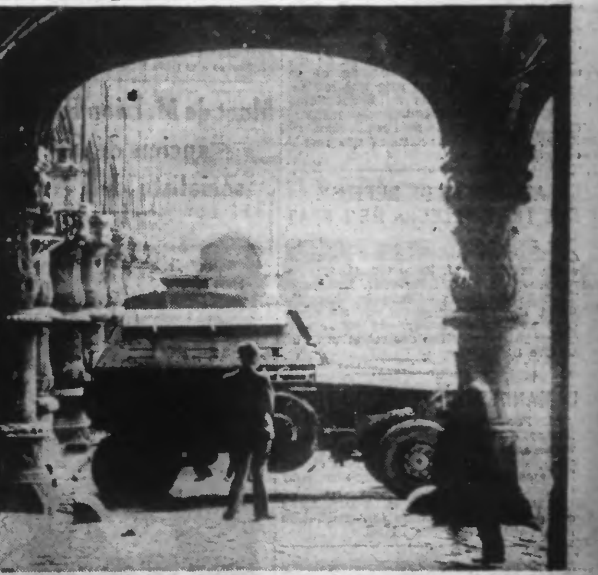
L'ATTITUDE DU REICH INQUIÈTE LES ANGLAIS

« La menace allemande est plus grave que l'affaire des sanctions », écrit un journal londonien

Londres, 18. — Le « Financial News » écrit :

« Il y a un sujet beaucoup plus sérieux que l'affaire des sanctions : c'est la menace de l'Allemagne. Hitler n'a pas encore daigné répondre au questionnaire très modéré envoyé par le gouvernement britannique, il y a six semaines et il n'y a aucune indication de son intention d'y répondre. »

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)



Des autos-mitrailleuses sont mises en réserve dans la cour du Palais du Prince-Evêque de LIEGE, pour intervenir en cas de troubles.

Il n'y a pas eu d'incidents. Dans le bâtiment le travail reprendra aujourd'hui.

Une délégation de employés des Caisses d'Assurances Sociales à la Préfecture

Un délégué de la Chambre syndicale des employés de la région Lilloise (C.S.T.) conduite par M. Balaux, secrétaire de section des Assurances Sociales et composée de MM. Leruste et